

Référence : C.2 – C.2.3 – 10 – MAMP CT1



VALORISATION DES DECHETS VERTS

C.2.3 Développer des sites de compostage collectif

ACTEUR ET TERRITOIRE



METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE
CT1
 Le Pharo
 58 bd Charles Livon
 13007 Marseille

Mme Emmanuelle JULLION-BESNARD
 Chargée de mission valorisation des déchets
 04 91 99 74 30
emmanuelle.jullion-besnard@ampmetropole.fr

CONTEXTE

Le territoire Marseille Provence est engagé dans une démarche Zéro Déchet Zéro Gaspillage. De plus, le schéma métropolitain de gestion des déchets a fixé des objectifs en termes de réduction des déchets, et de valorisation organique.

Le gisement d'évitement des déchets verts au niveau national (données ADEME) est de 67kg/hab/an, dont 13 kg/hab/an dans OMR et 54 kg/hab/an en déchèterie, (pour 19 kg/hab. en déchèterie sur notre territoire).

La mise en place du compostage de proximité est une première réponse apportée aux habitants pour valoriser en proximité les déchets verts en tant que ressource.

Dans ce cadre, l'objectif de cette action est d'expérimenter puis de développer une deuxième réponse à savoir la mise à disposition de solutions de broyage des déchets verts.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Réduire la quantité de déchets verts pris en charge par la collectivité

Objectifs quantitatifs

Baisse du tonnage collecté : moins 10% du tonnage de déchets verts collectés en déchèterie

Résultats quantitatifs

- Nombre d'opérations de broyage des déchets verts réalisées sur le CT1 sur la période 2021 – 2022 : **93**
- Nombre de personnes sensibilisées lors des opérations de broyage des déchets verts sur le CT1 sur la période 2021 – 2022 : **655 (211 sur 2021 et 454 sur 2022)**
- Tonnages de déchets verts évités grâce aux opérations de broyage sur le CT1 sur la période 2021 – 2022 : **39 Tonnes (soit 131m3)**

Résultats qualitatifs

Une enquête a été réalisée auprès des personnes participantes aux opérations de broyage :

- ✓ L'apport moyen d'un habitant est d'environ 2m3
- ✓ 18 % ont été informé de l'opération par les réseaux sociaux

MISE EN ŒUVRE

Description de l'action

Le territoire souhaite expérimenter puis développer la mise à disposition de solutions de broyage des déchets verts pour les habitants et d'utilisation de ce broyat comme paillage ce qui aura plusieurs impacts positifs (réduction consommation d'eau, baisse des adventices...).

Les solutions envisagées sont la mise à disposition d'un caisson et de solution de broyage des déchets verts en complément d'une sensibilisation des habitants.

Planning

Du 01/01/2021 au 31/12/2023

Moyens humains

Un référent est en charge de suivre le bon fonctionnement du matériel

Moyens financiers

82 659 € HT (external assistance)

Moyens techniques

Supports de communication et pédagogiques

Partenaires mobilisés

Aucun

RETOURS D'EXPERIENCE ET REPRODUCTIBILITE

Facteurs de réussite

Informier régulièrement les habitants sur les solutions de broyage et les techniques de paillage

1 - Dispositif qui prend de la place entre le camion plateau et le broyeur en remorque, en plus de l'espace d'accueil à prévoir. Compliqué sur les déchetteries métropolitaines qui sont pour la plupart contraintes en termes d'espace. Beaucoup d'opérations sont organisées sur voie publique en lien avec les Mairies et avec leur autorisation, démarche lourde avec arrêté en lien avec la Police Municipale pour mise en place de barrière la veille etc....

Difficultés rencontrées

2 – Les résultats en termes de participation sont très variable d'une opération à l'autre sur la même commune, malgré la communication faite par le service (affichage dans les commerces 3 semaines avant l'opération) + communication institutionnelle (Facebook, etc...) + communication des communes sur leur site et via le bulletin municipal. Aucune garantie de fréquentation quel que soit la communication mise en place. Les causes sont souvent que les particuliers ont déjà effectué leur taille, ou n'ont pas prévu de le faire à cette date.

Recommandations

Il faudrait peut-être organiser les opérations sur plusieurs jours d'affilés au même endroit, mais cela limiterait le nombre de communes couvertes par ces opérations.
